



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE
PARIS

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2016-283

PUBLIÉ LE 15 NOVEMBRE 2016

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-11-15-004 - arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Ile de France,
préfet de Paris (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France

75-2016-11-15-004

arrêté organisant la suppléance du préfet de la région Ile de
France, préfet de Paris



PREFET DE PARIS

DMA/BAE

ARRETE

organisant la suppléance du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE
PREFET DE PARIS
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 2082 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 5 mars 2015 portant nomination de M. Jean-François Carencu en qualité de préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU le décret en date du 31 juillet 2014 portant nomination de Mme Sophie Brocas, en qualité de préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris à compter du 25 août 2014 ;

VU le décret du 4 janvier 2016 portant nomination de M. Patrick Vieillescazes en qualité de chef de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris;

VU le décret du 12 juillet 2016 portant nomination de M. Bruno André en qualité de directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris ;

VU l'arrêté préfectoral n°75-2016-08-22-001 et n°IDF-2016-08-22-001 du 22 août 2016 portant organisation de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris ;

CONSIDERANT l'absence simultanée du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris du vendredi 18 novembre 2016 au matin jusqu'au samedi 19 novembre 2016 inclus ;

SUR PROPOSITION de la préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er

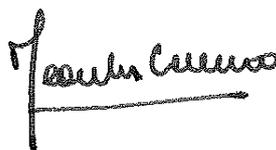
La suppléance du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris est assurée, du vendredi 18 novembre 2016 au matin jusqu'au samedi 19 novembre 2016 inclus, par M. Patrick Vieillescazes, sous-préfet, chef de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, pour le niveau départemental.

Article 2

La préfète, secrétaire générale de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris, le directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris et le chef de cabinet sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/

Fait à Paris, le 15 NOV. 2016

Le préfet de la région Ile-de-France,
préfet de Paris



Jean-François CARENCO